

Pas touche aux allocations des élèves brossseurs

L'idée de supprimer, en Wallonie, les allocations familiales aux élèves brossseurs émise mardi par le député MR Pierre-Yves Jeholet a vite été taillée en brèche par la majorité PS-cdH au pouvoir dans le sud du pays.

En charge de la réforme des allocations familiales, le ministre Maxime Prévot (cdH) qualifie cette proposition libérale de fausse bonne idée.

Tout en soulignant que cette suppression serait «contraire au droit de Sécurité sociale», Maxime Prévot juge cette proposition «contre-productive en termes d'éducation et de responsabilisation comme cela a pu être constaté en France qui a fait marche arrière en la matière après avoir expérimenté infructueusement la mesure. Ce n'est pas par le biais de la suppression des allocations familiales que l'on réglera le problème de l'absentéisme à l'école».

Sur le plan administratif, Maxime

Prévot estime que l'idée de Pierre-Yves Jeholet «entraînerait des dépenses colossales et des difficultés de gestion importantes. Avant de faire sa proposition s'est-il bien rendu compte que cela allait engendrer une gestion kafkaïenne dans les écoles, dans les caisses d'allocations familiales et l'administration?»

L'accueil est tout aussi négatif du côté du PS. Pour le député Christophe Collignon, le chef du groupe PS au Parlement, la proposition MR est «populiste». Il dénonce une stigmatisation de certains ados et une injustice pour des parents de familles souvent défavorisées, déjà démunis face au décrochage scolaire. «Cela prouve que le libéralisme social n'existe pas.»

Exaspéré par l'inaction du gouvernement «alors qu'un tiers de la législature est déjà passé», le député libéral Pierre-Yves Jeholet reproche également à l'exécutif wallon son

manque de préparation au niveau de la réforme des allocations familiales. Une critique qui n'a pas plu au ministre Maxime Prévot. «Les conditions de l'accueil de ces compétences sont d'ores et déjà en ordre de marche. La Wallonie est la seule entité à avoir déjà mis en place des instances de gestion des allocations familiales. On est donc loin d'être passif ou en retard...» Et Maxime Prévot de rappeler que la Wallonie a commandé une étude afin d'analyser les alternatives au modèle actuel d'allocations familiales.

F.-X.L.

«Ce n'est pas par le biais de la suppression des allocations que l'on réglera l'absentéisme.»

MAXIME PRÉVOT
MINISTRE WALLON
DE L'ACTION SOCIALE